



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°10 - JANVIER 2017

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2017

Sommaire

DIRECCTE

Organismes de services à la personne

Agrément PANAD (4 pages)	Page 3
Agrément SOLUTIA Renouvellement (3 pages)	Page 7
Déclaration SAP AIDOME (2 pages)	Page 10
Déclaration SAP CANGUILHEM (2 pages)	Page 12
Déclaration SAP GECO (2 pages)	Page 14
Déclaration SAP METCHE SOPHIE (2 pages)	Page 16
Déclaration SAP MON ASSISTANT NUM (2 pages)	Page 18
Déclaration SAP MY ANGLOPHONE SISTER (2 pages)	Page 20
Déclaration SAP PANAD (2 pages)	Page 22
Déclaration SAP PRO NETTOYAGE DENAT (2 pages)	Page 24
Déclaration SAP SOLUTIA (2 pages)	Page 26
Déclaration SAP VEGA MULTI SCE (2 pages)	Page 28



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECCTE Occitanie

Unité Départementale de l'Aude

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne

N° SAP802862755

Le Préfet de l'Aude,

Vu la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'Arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail ;

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux chèques emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Vu la demande d'agrément présentée le 12 octobre 2015, par Mme Carine DELAVESNE en qualité de gérante de l'organisme PANAD et accordée pour 5 ans à compter du 15 décembre 2015 ;

Vu la demande de changement d'adresse présentée par l'organisme susvisé en date du 13 octobre 2016 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément de l'organisme PANAD, dont le siège social est désormais situé 38 Grand Rue Vaysse Barthélémy 11500 QUILLAN est accordé à compter du 13 octobre 2016, date de son changement d'adresse et pour la durée restant à courir jusqu'au 14 décembre 2020, date d'expiration de l'agrément.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 : Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

Aide/Accomp. Fam. Fragilisées - Aude (11), uniquement en mode mandataire,
Assistance aux personnes âgées - Aude (11), uniquement en mode mandataire (incluant garde-malade sauf soins),
Assistance aux personnes handicapées - Aude (11), uniquement en mode mandataire (incluant garde-malade sauf soins),
Garde d'enfants moins de 3 ans à domicile – Aude (11), en mode mandataire ou prestataire.

Article 3 : Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.
L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'Unité Départementale.

Article 4 : Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail
- exerce d'autres activités ou sur d'autres départements que ceux mentionnés dans le présent arrêté
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Aude ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme - direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 MONTPELLIER.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Carcassonne, le 6 décembre 2016,

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude


Isabel De Moura



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

**Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la
personne**

N° SAP524717634

Le Préfet de l'Aude,

Vu la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'Arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail ;

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux chèques emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Vu le renouvellement d'agrément présenté le 15 novembre 2016, par Mr Raphaël LOCHET en qualité de gérant de l'organisme SOLUTIA CARCASSONNE Sarl et compte tenu de la certification en cours jusqu'au 07 juillet 2018 dudit organisme,

ARRETE

Article 1 : Le renouvellement d'agrément de l'organisme SOLUTIA CARCASSONNE Sarl dont le siège social est situé 3 Rue du Château 11290 ALAIRAC est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 15 novembre 2016, sous réserve de l'obtention de la prochaine certification.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 : Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Garde d'enfants moins de 3 ans à domicile – Aude (11), uniquement en mode prestataire.

Article 3 : Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'Unité Départementale.

Article 4 : Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail
- exerce d'autres activités ou sur d'autres départements que ceux mentionnés dans le présent arrêté
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Aude ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme - direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 MONTPELLIER.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Carcassonne, le 6 décembre 2016,

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude



Isabel De Moura



DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 492486659
N° SIREN 492486659
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constata

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 30 mai 2016 par Madame Sylvie GUEFFIER en qualité de responsable, pour l'organisme AIDOME dont l'établissement principal est situé 10 Rue du stade 11150 PEXIORA et enregistré sous le N° SAP 492486659 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage,
- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés),
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses),
- Livraison de courses à domicile,
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire,
- Soutien scolaire à domicile, en lien avec les programmes d'enseignement scolaire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

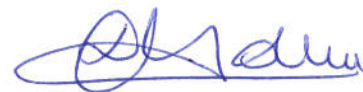
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 29 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura



DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 493470074
N° SIREN 493470074
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 8 novembre 2016 par Monsieur Christophe CANGUILHEM en qualité de responsable, pour l'organisme CANGUILHEM C D dont l'établissement principal est situé 16 Lotissement Le Somail 11120 SAINT NAZAIRE D'AUDE et enregistré sous le N° SAP 493470074 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 15 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura



**DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 792155970
N° SIREN 792155970
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constata

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 20 octobre 2016 par Madame Valérie BOVE en qualité de responsable, pour l'organisme GECO dont l'établissement principal est situé 17 Chemin des Seignes 11110 COURSAN et enregistré sous le N° SAP 792155970 pour les activités suivantes :

- Assistance Administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 15 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabel De Moura', with a stylized flourish at the end.

Isabel De Moura

**DIRECCTE Languedoc-Roussillon
unité territoriale de l'Aude**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP810924753
N° SIRET : 81092475300017**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Aude

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de l'Aude le 27 octobre 2015 par Mademoiselle Sophie METCHE en qualité de Professeur, pour l'organisme Sophie Metche dont le siège social est situé 421 B CHEMIN DE LA PICOUTINE 11590 SALLELES D AUDE et enregistré sous le N° SAP810924753 pour les activités suivantes :

- Cours particuliers à domicile
- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 27 octobre 2015

Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
Du travail et de l'emploi Languedoc Roussillon,
P/La directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité territoriale de l'Aude
La Responsable du Service Développement de l'emploi

Michelle HERNANDEZ



**DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 481458909
N° SIREN 481458909
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 3 octobre 2016 par Monsieur BESTION Xavier en qualité de responsable, pour l'organisme Mon Assistant Numérique.com dont l'établissement principal est situé 15 Rue des Cisterciens 11100 NARBONNE et enregistré sous le N° SAP 481458909 pour les activités suivantes :

- Assistant Informatique à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 15 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura



DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 822219440
N° SIREN 822219440
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constata

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 14 septembre 2016 par Madame Marianne MINEO en qualité de responsable, pour l'organisme My Anglophone Sister dont l'établissement principal est situé 1 Rue des Colonnes Appt 2.3 11100 NARBONNE et enregistré sous le N° SAP 822219440 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 15 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura



DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 802862755
N° SIREN 802862755
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constata

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude - le 13 octobre 2016 par Madame Carine DELAVESNE en qualité de responsable, pour l'organisme PANAD dont l'établissement principal est situé 38 Grand Rue Vaysse Barthélémy 11500 QUILLAN et enregistré sous le N° SAP 802862755 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage,
- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés),
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses),
- Livraison de courses à domicile,
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Travaux de petit bricolage.
- Assistance aux personnes (hors PA/PH) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins).

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 7 décembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura



DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 788684876
N° SIREN 788684876
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constata

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 29 octobre 2016 par Madame Sabine DENAT en qualité de responsable, pour l'organisme Pro Nettoyage dont l'établissement principal est situé 6 Rue des Ecoles 11170 SAINTE EULALIE et enregistré sous le N° SAP 788684876 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 15 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura

DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 524717634
N° SIREN 524717634
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constata

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 15 novembre 2016 par Monsieur Raphaël LOCHET en qualité de gérant, pour l'organisme SOLUTIA CARCASSONNE Sarl dont l'établissement principal est situé 3 Rue du château fort 11290 ALAIRAC et enregistré sous le N° SAP 524717634 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Soutien scolaire et cours à domicile,
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses),
- Livraison de courses à domicile,
- Livraison de repas à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire,
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage),
- Assistance aux personnes (hors PA/PH) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins),

- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante),
- Interprète en langue des signes.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 6 décembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Aude**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 821777158
N° SIREN 821777158
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Le Préfet de l'Aude,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016, portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie à Madame Isabel DE MOURA, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude le 24 octobre 2016 par Monsieur Pierre VEGA en qualité de responsable, pour l'organisme VEGA Multi Services dont l'établissement principal est situé 54 Le Clos des Perdrix 11290 LAVALETTE et enregistré sous le N° SAP 821777158 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage
- Petits travaux de bricolage
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le 15 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation du Directeur régional,
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'unité départementale de l'Aude.



Isabel De Moura